

Coûts, avantages et inconvénients des différents moyens de paiement

Introduction

À la suite de l'annonce, à la fin de l'année 2003, par l'une des grandes banques belges d'une tarification des retraits aux guichets automatiques, un gentlemen's agreement relatif aux moyens de paiement a été conclu le 9 février 2004 entre l'Association belge des banques, la ministre de l'Économie et la ministre de la Protection de la Consommation.

Le cinquième point de l'accord dispose que : « Les parties concernées reconnaissent que l'efficacité du système de paiement doit être améliorée. À cet effet, les ministres compétents organiseront dans le mois un débat entre les différentes parties intéressées. Dans ce cadre, des initiatives concrètes seront prises en vue de moderniser le circuit des paiements au niveau des pouvoirs publics. Il sera également tenu compte de la position concurrentielle des banques belges. »

Dans le cadre de cet accord, les deux ministres ont, conjointement avec le ministre des Finances, demandé au gouverneur de la Banque nationale de Belgique de présider une table ronde sur l'avenir des moyens de paiement rassemblant tous les acteurs concernés par cette problématique.

Pour mener à bien cette mission, un Steering Committee sur l'avenir des moyens de paiement a été créé, au sein duquel siègent toutes les parties concernées, sous la présidence du gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

Lors de la première réunion de ce comité, le 13 mai 2004, il a entre autres été proposé de mettre sur pied un groupe de travail chargé de réaliser une étude sur les coûts et les bénéfices des différents moyens de paiement.

Pendant un an et demi, toutes les parties concernées participant à la table ronde, à savoir la Banque nationale, les autorités fédérales, le secteur financier, les organisations professionnelles des classes moyennes et de la distribution ainsi que les associations des consommateurs ont collaboré étroitement au sein de ce groupe de travail. Ainsi, l'organisation de cette étude et l'interprétation des résultats ont pu se dérouler dans un esprit de consensus.

Le groupe de travail a clôturé ses activités à l'automne 2005. Le 15 décembre, le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, en sa qualité de président du Conseil de surveillance de l'Autorité des services financiers, a présenté le rapport intitulé « Coûts, avantages et inconvénients des différents moyens de paiement⁽¹⁾ » aux trois ministres fédéraux qui l'avaient mandaté à cet effet.

Cette étude a été réalisée selon un cadre analytique inspiré du rapport néerlandais « Betalen kost geld », publié en mars 2004⁽²⁾.

Le rapport néerlandais poursuivait un double objectif :

- identifier et quantifier les coûts des instruments de paiement utilisés dans les points de vente ;
- calculer les économies résultant de la substitution des instruments de paiement coûteux par d'autres, moins chers.

(1) Le rapport complet peut être consulté sur : <http://www.nbb.be/doc/TS/Publications/Brochures/MoyenPaiement.pdf>

(2) Le rapport est disponible sur : http://www.dnb.nl/dnb/bin/doc/Rapport%20Betalen%20kost%20geld_tcm12-35125.pdf

L'étude belge a les mêmes ambitions. Même si, sur plusieurs points, les méthodes d'analyse diffèrent fortement de celles qui ont été suivies aux Pays-Bas, le domaine d'étude est néanmoins délimité de la même manière :

- ainsi, seuls les coûts des paiements dans les points de vente sont examinés. Les instruments suivants sont donc pris en considération: la monnaie fiduciaire, le porte-monnaie électronique (Proton), la carte de débit et la carte de crédit. Les coûts des opérations de paiement entre opérateurs professionnels ainsi que ceux des paiements des particuliers effectués en dehors des points de vente (plus particulièrement les virements et domiciliations) n'entrent dès lors pas en ligne de compte. Les instruments de paiement moins fréquents tels que les chèques, les cartes de paiement privées et les cartes de crédit Diners Club et American Express n'ont pas non plus été pris en considération pour l'étude;
- par ailleurs, seuls les coûts macroéconomiques, à savoir les coûts internes que les parties impliquées dans la chaîne des paiements (le secteur financier, les instituts d'émission et les points de vente) encourrent pour procéder aux paiements et aux encaissements, sont pris en considération.

Pour cette étude, trois enquêtes ont dû être mises au point concernant :

- les coûts liés aux moyens de paiement à charge du secteur financier;
- les coûts inhérents aux moyens de paiement supportés par les points de vente;
- l'utilisation des instruments de paiement par les consommateurs, afin de déterminer la fréquence d'utilisation de la monnaie fiduciaire.

Les données de base concernant les coûts portent sur l'année 2003. Cette année, pour laquelle des données détaillées provenant des comptes nationaux étaient disponibles pendant l'étude, a également pu être analysée par

les enquêtes effectuées au début des activités du groupe de travail. Ces données restent globalement valables, ce qui n'empêche pas que des innovations – plus particulièrement en ce qui concerne les systèmes de paiement électroniques – aient pu entraîner certains glissements.

1. Inventaire et spécification des coûts macroéconomiques des moyens de paiement en Belgique

Après vérification et extrapolation des résultats des deux premières enquêtes, les coûts macroéconomiques totaux – c'est-à-dire à la fois pour le secteur financier, les instituts d'émission (Banque nationale de Belgique et Monnaie royale de Belgique) et les points de vente – peuvent être estimés à 2.034 millions d'euros, soit 0,74 p.c. du PIB.

Les coûts des moyens de paiement imputables à la monnaie fiduciaire s'élèvent à 0,58 p.c. du PIB, contre 0,11 p.c. pour la carte de débit, 0,04 p.c. pour la carte de crédit et, enfin, 0,02 p.c. pour le porte-monnaie électronique.

Quelque 50,5 p.c. des coûts des moyens de paiement trouvent leur origine dans les points de vente, 47,1 p.c. dans le secteur financier et 2,3 p.c. dans les instituts d'émission.

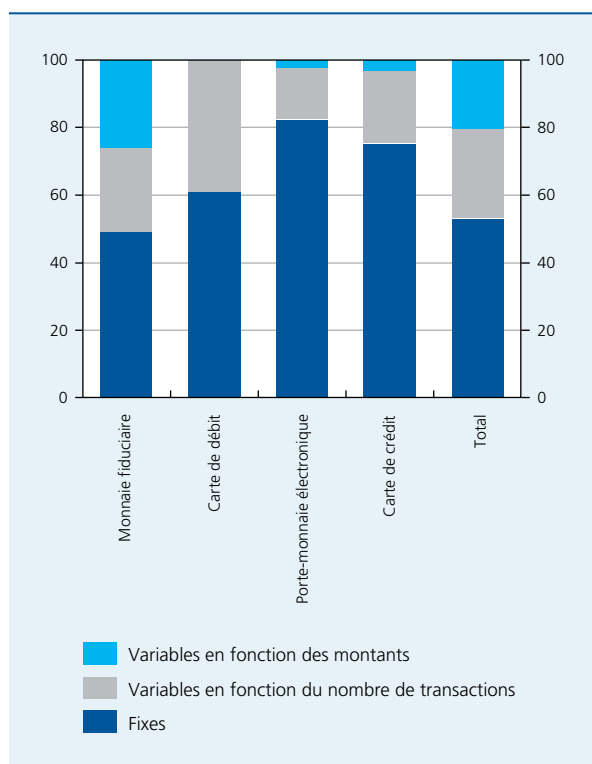
Les coûts totaux doivent être répartis entre coûts fixes, coûts variables en fonction du nombre de transactions et coûts variables en fonction des montants payés. Les coûts relatifs aux moyens de paiement électroniques revêtent essentiellement un caractère fixe: une part importante des coûts propres au secteur financier se rapporte en effet au système informatique nécessaire à la réalisation des transaction électroniques. C'est pour Proton que les

TABLEAU 1 COÛTS TOTAUX DES INSTRUMENTS DE PAIEMENT
(millions d'euros)

	Monnaie fiduciaire	Carte de débit	Porte-monnaie électronique	Carte de crédit	Total
1. Coût totaux du secteur financier	724	144	15	76	959
2. Coûts totaux des instituts d'émission	47	–	–	–	47
3. Coûts totaux des points de vente	812	152	43	21	1.027
4. Coûts totaux (= de 1 à 3)	1.583	296	58	97	2.034

Source : BNB.

GRAPHIQUE 1 VENTILATION DES COÛTS TOTAUX DES INSTRUMENTS DE PAIEMENT
(pourcentages du total)



Source: BNB.

coûts fixes totaux sont les plus élevés (83 p.c.). Viennent ensuite les cartes de crédit (75 p.c.) et les cartes de débit (61 p.c.). La composition des coûts de la monnaie fiduciaire est nettement plus équilibrée: 49 p.c. des coûts sont fixes, 51 p.c. variables (25 p.c. en fonction du nombre de transactions, 26 p.c. en fonction du montant).

2. Le comportement des consommateurs en matière de paiement

Pour pouvoir comparer les coûts totaux de chaque instrument de paiement, il convient toutefois de tenir compte du nombre de transactions effectuées à l'aide de celui-ci, ainsi que du chiffre d'affaires qu'il génère.

En vue de connaître le nombre d'opérations en monnaie fiduciaire, il était nécessaire de mener une enquête sur le comportement des particuliers en matière de paiement. C'est pourquoi le gestionnaire de réseau Banksys et la Banque nationale ont commandé – et financé chacun à hauteur de la moitié – une étude auprès du bureau INRA/IPSOS. Entre le 1^{er} décembre 2004 et le 15 mars 2005, ce bureau d'enquêtes a réalisé 3.600 interviews téléphoniques sur l'utilisation des instruments de paiement dans sa globalité, mais aussi détaillée en fonction de la catégorie de consommation.

Il est néanmoins apparu, dès la première interprétation des résultats, que ceux-ci étaient biaisés à plusieurs égards. Diverses possibilités de correction de ces biais ont été examinées. Finalement, une pondération des résultats de l'enquête suivant la technique du « raking » ainsi qu'une transposition des données de la période d'enquête vers l'année 2003, qui repose sur l'évolution des montants prélevés aux distributeurs de billets, ont été choisies comme base des travaux ultérieurs. Cette méthode semble la plus fiable; néanmoins le nombre réel de transactions en espèces demeure entaché d'une certaine imprécision.

On obtient ainsi 2.970 millions de transactions en espèces en 2003. Selon les données de Banksys, la carte de débit, Proton et la carte de crédit ont été effectivement utilisés, respectivement, 539 millions, 107 millions et 37 millions de fois en 2003.

TABLEAU 2 UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT DANS LES POINTS DE VENTE

	Monnaie fiduciaire	Carte de débit	Porte-monnaie électronique	Carte de crédit	Total
1. Nombre de paiements (en millions)	2.970	539	107	37	3.653
(pourcentages du total)	(81,3)	(14,8)	(2,9)	(1,0)	(100,0)
2. Montants payés (en millions d'euros)	52.185	26.836	553	3.656	83.230
(pourcentages du total)	(62,7)	(32,2)	(0,7)	(4,4)	(100,0)
3. Montant moyen par transaction (= 2 : 1) (en euros)	17,57	49,81	5,15	99,02	22,78

Sources: enquête IPSOS, calculs BNB.

En termes de montants, ces instruments de paiement représentent respectivement 52,2 milliards, 26,8 milliards, 0,6 milliard et 3,7 milliards d'euros. On arrive de cette manière à des montants moyens respectifs de 17,57 euros, 49,81 euros, 5,15 euros et 99,02 euros pour les espèces, la carte de débit, Proton et la carte de crédit.

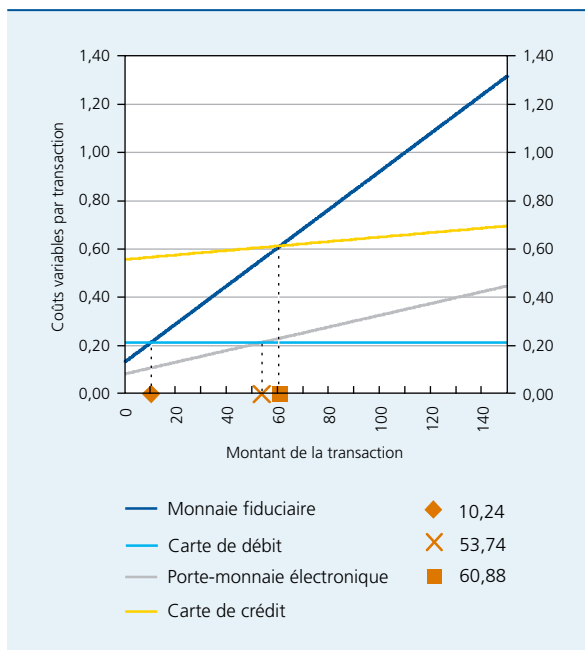
La monnaie fiduciaire représente ainsi 81,3 p.c. des transactions dans les points de vente. La part de marché de la monnaie fiduciaire n'est cependant que de 62,7 p.c. en termes de chiffre d'affaires. Cette situation résulte des montants moyens élevés qui sont réglés à l'aide de cartes de débit et de crédit.

3. Synthèse de l'analyse des coûts macroéconomiques : éventuelles économies de coûts

Si l'on confronte les coûts des instruments de paiement avec les transactions effectuées, on constate que les niveaux des coûts par transaction sont du même ordre de grandeur pour trois instruments. Ce niveau est le plus bas pour la monnaie fiduciaire, pour laquelle il représente 53 centimes d'euro. La monnaie fiduciaire est toutefois suivie de très près par Proton (54 centimes d'euro) et par la carte de débit (55 centimes d'euro). En ce qui concerne la carte de crédit, les coûts sont sensiblement plus élevés (2,62 euros).

Par euro de chiffre d'affaires, la carte de débit est l'instrument de paiement le moins onéreux (1 centime d'euro); la monnaie fiduciaire et la carte de crédit (3 centimes d'euro dans les deux cas) et, surtout, Proton, génèrent des coûts plus élevés.

GRAPHIQUE 2 COÛTS VARIABLES PAR TRANSACTION (euros)



Source : BNB.

Pour identifier de possibles gains d'efficacité, il convient de mettre les coûts variables des instruments de paiement en relation avec le chiffre d'affaires et le volume des transactions.

Les coûts variables par transaction supplémentaire sont les plus faibles pour le porte-monnaie électronique, suivi de la monnaie fiduciaire, de la carte de débit et de la carte de crédit.

TABEAU 3 INDICATEURS DES INSTRUMENTS DE PAIEMENT (euros)

	Monnaie fiduciaire	Carte de débit	Porte-monnaie électronique	Carte de crédit
Coûts moyens totaux par transaction	0,53	0,55	0,54	2,62
Coûts moyens totaux par euro de chiffre d'affaires	0,03	0,01	0,10	0,03
Coûts variables par transaction supplémentaire (α) ⁽¹⁾	0,1331	0,2139	0,0835	0,5575
Coûts variables par euro de chiffre d'affaires supplémentaire (β) ⁽²⁾	0,0079	...	0,0024	0,0009
Coûts variables par transaction moyenne ⁽³⁾	0,2718	0,2141	0,0960	0,6491

Source : BNB.

(1) Coûts variables en fonction du nombre de transactions divisés par le nombre de transactions.

(2) Coûts variables en fonction des montants divisés par le chiffre d'affaires global.

(3) $\alpha + (\beta \times \text{montant moyen d'une transaction})$.

TABLEAU 4 SCÉNARIO DE SUBSTITUTION

	Monnaie fiduciaire	Carte de débit	Porte-monnaie électronique	Carte de crédit	Total
Situation en 2003					
Nombre de transactions (en millions)	2.970	539	107	37	3.653
Montant total (en millions d'euros)	52.185	26.836	553	3.656	83.230
Montant moyen (en euros)	17,57	49,81	5,15	99,02	22,78
Coûts totaux (en millions d'euros)	1.583	296	58	97	2.034
Simulation					
Variation du nombre de transactions (en millions)	-750	500	250	0	0
Nombre de transactions (en millions)	2.220	1.039	357	37	3.653
Montant total (en millions d'euros)	40.935	36.836	1.803	3.656	83.230
Montant moyen (en euros)	18,44	35,46	5,05	99,02	22,78
Coûts totaux (en millions d'euros)	1.394	403	82	97	1.976
Économie (en millions d'euros)	189	-107	-24	0	58

Source : BNB.

Par contre, les coûts variables par euro de chiffre d'affaires supplémentaire sont les plus élevés pour la monnaie fiduciaire, dont les coûts variables par transaction augmentent fortement en fonction du montant à payer. La carte de débit n'affiche pas de coûts variables par euro de chiffre d'affaires supplémentaire et présente donc une évolution plane des coûts variables en fonction du chiffre d'affaires.

Si les relations sont exprimées graphiquement, l'on constate que les coûts variables de la monnaie fiduciaire et de la carte de débit sont identiques pour une transaction de 10,24 euros : il est préférable de régler les montants inférieurs à cette somme en espèces et les montants supérieurs par carte de débit. Il faut par ailleurs souligner que les coûts liés à Proton restent toujours inférieurs à ceux liés à la monnaie fiduciaire mais que, dès que la transaction atteint 53,74 euros, Proton devient toutefois plus cher que la carte de débit. À partir de 60,88 euros un paiement par carte de crédit génère moins de coûts variables qu'un paiement par monnaie fiduciaire.

Enfin, dans le cadre d'une simulation, il est possible de quantifier une éventuelle amélioration de l'efficacité dans l'usage des instruments de paiement. Pour ce faire, on a posé l'hypothèse du remplacement de 750 millions de transactions réglées en monnaie fiduciaire par 250 millions de transactions (d'en moyenne 5 euros) réglées par Proton et par 500 millions de transactions (d'en moyenne 20 euros) réglées par carte de débit. Au bout du compte, l'économie représente quelque 58 millions

d'euros. Comme dans l'étude « Betalen kost geld », où une simulation similaire était effectuée, on dégage alors une économie avoisinant 0,02 p.c. du PIB.

Cette économie est donc, en définitive, relativement modeste, même si on la compare au niveau des coûts globaux (0,74 p.c. du PIB). Seul le passage à une « cashless society » pourrait induire des économies substantielles. Ceci est toutefois un scénario purement hypothétique compte tenu du fait que la monnaie fiduciaire est largement demandée par le public. De plus, il ne faut pas perdre de vue que, dans le cadre d'un scénario aussi radical, les coûts fixes des moyens de paiement électroniques devraient fortement augmenter : d'importants investissements en infrastructure, plus particulièrement l'augmentation du nombre de terminaux, devraient être effectués, lesquels pourraient néanmoins induire à leur tour des effets d'échelle positifs.

4. Analyse générale des avantages et inconvénients des différents moyens de paiement

Parallèlement aux coûts mesurables, des avantages et des inconvénients non quantifiables sont également pertinents lors de l'évaluation de l'utilité des différents instruments de paiement pour la société. Le groupe de travail a tenté d'en esquisser une synthèse aussi complète que possible pour les différents instruments de paiement. Il convient de souligner que cette analyse ne repose pas sur une enquête

TABLEAU 5 UTILISATION DES INSTRUMENTS DE PAIEMENT PAR SECTEUR
(pourcentages du nombre total de transactions effectuées dans chaque secteur)

	Monnaie fiduciaire	Carte de débit	Porte-monnaie électronique	Carte de crédit	Virement	Autres ⁽¹⁾
Supermarchés	42,1	50,6	0,8	3,0	0,0	3,5
Autres commerces spécialisés et de détail	77,9	16,3	3,2	1,4	0,4	0,9
Commerce de détail hors magasins	98,1	1,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Stations-service	40,6	52,9	0,6	2,6	1,5	1,8
Automates	84,4	0,7	13,0	1,2	0,0	0,7
Transports	89,8	1,2	2,8	0,0	1,4	4,7
Horeca	90,9	2,7	2,6	1,5	0,0	2,3
Loisirs	87,1	8,3	0,0	0,9	3,8	0,0
Soins personnels	88,3	10,0	0,0	0,0	0,0	1,7
Professions libérales	96,6	2,6	0,0	0,0	0,0	0,8
Person to person	92,4	0,0	0,0	0,0	6,9	0,7
Autres	38,1	6,6	2,0	0,4	50,6	2,3
Total des secteurs ⁽²⁾	70,6	21,1	2,4	1,6	2,4	1,8

Sources : enquête IPSOS, calculs BNB.

(1) Chèques-repas, cartes de paiement privées, etc.

(2) Les chiffres cités ici portent sur les données non ajustées de l'enquête. Les informations concernant le total des secteurs divergent principalement pour cette raison des données du tableau 2, qui présente des données ajustées.

ad hoc réalisée auprès d'un échantillon de consommateurs ou de commerçants. Elle est essentiellement basée sur un échange de vues argumenté entre les membres du groupe de travail, tout en étant documentée par différentes études et enquêtes.

Il en ressort que la monnaie fiduciaire présente des avantages intrinsèques. Elle demeure ainsi le seul instrument de paiement universellement accepté, essentiellement en raison de son cours légal, mais aussi en raison de l'absence de nécessité de disposer d'un terminal. Elle peut en outre être utilisée pour les opérations entre particuliers. La monnaie fiduciaire garantit la confidentialité des transactions et offre une totale sécurité en matière de protection de la vie privée. L'utilisation de la monnaie fiduciaire conduit par ailleurs difficilement au surendettement. Enfin, elle peut être un facteur d'intégration sociale.

Les instruments de paiement électroniques bénéficient, quant à eux, d'une plus grande facilité d'utilisation. Parallèlement, l'utilisation de ces instruments est plus sécurisante et présente moins de risques de vol, surtout si celui-ci s'accompagne de violence. Les instruments de paiement électroniques laissent des traces qui peuvent servir de preuves en cas de litiges. Pour les commerçants, l'utilisation de ces instruments permet une réconciliation aisée avec la comptabilité.

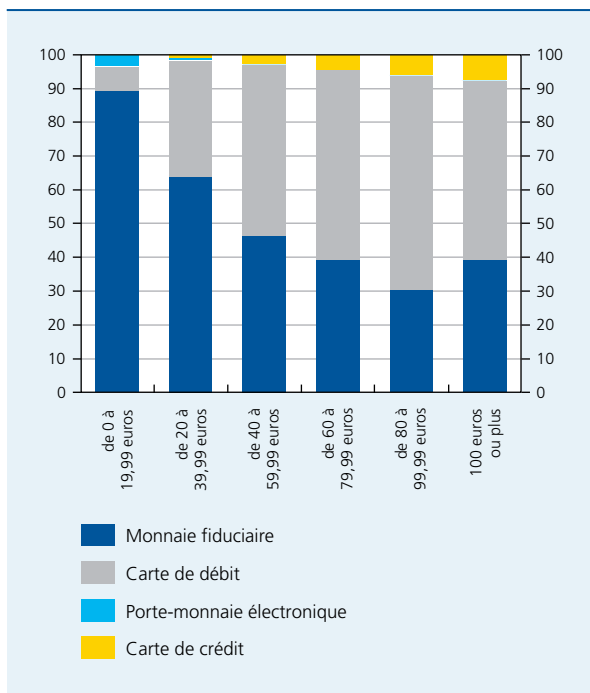
L'utilisation des instruments de paiement dépend par ailleurs de certains facteurs particuliers : la branche dans laquelle la consommation a lieu et l'étendue des dépenses.

Les statistiques issues de l'enquête sur le comportement de paiement des consommateurs montrent que les habitudes de ces derniers en matière de paiement peuvent varier sensiblement selon le type de point de vente où ils réalisent leurs achats. Ainsi, la carte de débit est l'instrument de paiement le plus utilisé pour régler les achats dans les supermarchés et les stations-service, tandis que l'argent liquide reste privilégié dans les commerces spécialisés et de détail, l'Horeca et la plupart des autres secteurs. La carte Proton représente une part marginale des transactions dans tous les secteurs mais occupe une place relativement plus importante dans les transactions opérées auprès des automates de vente, ce qui peut indiquer qu'une part considérable de ceux-ci accepte ce mode de paiement.

Les résultats de l'enquête sur l'utilisation des instruments de paiement menée en Belgique mettent également en évidence le rôle du montant à régler dans le choix de l'instrument de paiement. L'on constate que l'argent liquide et la carte Proton sont utilisés pour régler respectivement 89 et 3,5 p.c. des transactions d'un montant inférieur à 20 euros. Les pourcentages se contractent à mesure que

**GRAPHIQUE 3 UTILISATION DES INSTRUMENTS DE PAIEMENT
PAR TRANCHE DE MONTANTS**

(pourcentages du nombre total de transactions)



Sources : Banksys, enquête IPSOS, calculs BNB.

le montant à régler augmente, tandis que le taux d'utilisation de la carte de débit présente une tendance à la hausse. Pour sa part, la carte de crédit est surtout utilisée pour régler des sommes relativement importantes, sans l'être pour autant plus que la carte de débit.

L'utilisation par les consommateurs fait apparaître que chaque instrument de paiement présente des avantages comparatifs en fonction de ces deux facteurs (secteur et montant), qui continuent de justifier leur utilisation.

Conclusion

Les coûts macroéconomiques totaux liés à l'utilisation des moyens de paiement sont estimés à quelque 0,74 p.c. du PIB de la Belgique en 2003, une proportion qui ne peut certainement pas être qualifiée de négligeable. Des efforts doivent dès lors être consentis afin d'améliorer, autant que faire se peut, l'utilité et l'efficacité des instruments de paiement.

La progression de la part de marché des moyens de paiement électroniques qui ont des coûts variables moins élevés contribuera à une amélioration de ce type. La simulation qui a été effectuée montre cependant que

l'économie ainsi réalisée est relativement modeste. De plus, cette économie ne concerne que les coûts macroéconomiques; la prise en compte des coûts privés, c'est-à-dire les rémunérations entre les parties concernées, pourrait modifier totalement la répartition des gains d'efficacité obtenus.

L'évolution spontanée des paiements va du reste dans le bon sens, compte tenu de la progression constante des moyens de paiement électroniques. La persistance de la demande de monnaie fiduciaire n'en demeure pas moins indéniable.

Dans ce contexte de croissance du recours aux moyens de paiement électroniques, précipiter cette évolution en voulant brusquement modifier le comportement des consommateurs belges en matière de paiement par des mesures radicales n'a guère de sens.

L'évolution spontanée vers une utilisation plus fréquente des moyens de paiement électroniques doit assurément se poursuivre, notamment dans une optique d'efficacité; il serait cependant exclu de viser une « cashless society » dépourvue de monnaie fiduciaire.

La suppression compétitive de la monnaie fiduciaire entraînerait en effet un coût exorbitant et nécessiterait d'énormes investissements entre autres en terminaux. Il est de surcroît difficile d'imaginer une alternative concrète à l'utilisation de la monnaie fiduciaire dans un certain nombre de situations telles que les transactions de type « person to person », le commerce ambulancier, etc.

De plus, une « cashless society » présentant le monopole d'un type de moyen de paiement constituerait une situation dangereuse dans laquelle la société encourrait des risques inutiles. Une perturbation du réseau de télécommunications peut occasionner la mise hors service du système de paiement électronique. Si, dans ce cas de figure, aucun autre mode de paiement n'est disponible, les conséquences pour l'économie seraient incalculables. La coexistence de divers moyens de paiement fournit donc une possibilité de substitution des uns par les autres en cas de grave perturbation de l'un des systèmes.

En somme, il convient de permettre au consommateur de choisir librement entre les instruments qu'il souhaite utiliser. L'étude fait apparaître que le consommateur préfère disposer d'une gamme diversifiée d'instruments, dans laquelle une place est assurément réservée à l'argent liquide. Les consommateurs demeurent attachés à la monnaie fiduciaire, qui reste d'ailleurs un moyen de paiement adéquat pour les faibles montants et pour certaines transactions.

Une diversification des instruments joue en la faveur d'un règlement aussi souple que possible des transactions. Le comportement de paiement des consommateurs – notamment le succès du « cash back », qui permet de retirer de l'argent liquide lors du paiement à l'aide d'une carte de débit – met également en lumière la complémentarité des moyens de paiement.

Enfin, dans le débat sur l'utilisation efficace des instruments de paiement, il ne faut pas perdre de vue la dimension européenne. Actuellement, l'utilisation des instruments de paiement électroniques en Belgique est efficace dans une perspective européenne. En vue du passage au Single Euro Payments Area (SEPA), il faudra veiller à maintenir cette efficacité, voire, le cas échéant, à l'améliorer encore.